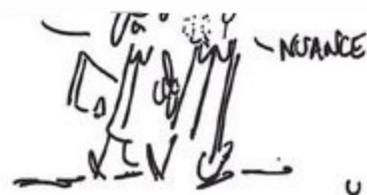


tion de Barrot à Matignon. Dans un communiqué lapidaire publié quelques heures à peine après l'annonce, le parti présidentiel a prévenu : « Nous ne voterons pas



Vallaud (le président du groupe à l'Assemblée) ont privilégié la pureté et l'alliance avec LFI par rapport à la possibilité de mener des réformes de gauche au gou-

un Premier ministre de droite », argumentent notamment Dominique Potier et Philippe Brun. Nouvelle manœuvre de Faure le soir même au bureau national

Le budget bientôt admis aux urgences

UNE FOIS le gouvernement au complet, sa première tâche sera de préparer le budget 2025 et, si possible, de le faire voter avant la fin de l'année. Ce n'est pas gagné. Tous les spécialistes s'accordent pour dire qu'il n'est « pas possible de boucler un tel texte en quinze jours ».

Or le gouvernement n'était toujours pas nommé au moment où « Le Canard » mettait sous presse, et le projet de loi de finances doit arriver au Parlement au plus tard le 1^{er} octobre. Le temps qu'il passe devant le Haut Conseil des finances publiques, il devrait donc être adopté dès le Conseil des ministres du mercredi 18 septembre, pour peu que l'on retrouve un fonctionnement normal des institutions. Et ce après avoir été visé par le Conseil d'Etat. Quasi injouable, même si Pierre Moscovici, le premier président de la Cour des

comptes, plaide désormais pour se donner « une ou deux semaines » supplémentaires, si cela permet de présenter « un vrai projet, complet et détaillé » (« Le Parisien », 8/9).

A Noël... ou à Pâques

Aussi faut-il se tourner vers les tables de la loi. L'article 47-4 de la Constitution stipule que, dans le cas où la loi de finances n'a pas été déposée « en temps utile », « le gouvernement demande d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts » et prolonge par décret les crédits votés l'année précédente. Bon courage!

Si les débats traînaient au Parlement au-delà des soixante-dix jours constitutionnels, « les dispositions du projet [pourraient] être prises par ordonnance », et ce même si le budget était déposé à

temps. Certains vont encore crier au coup d'Etat.

Pour éviter pareilles procédures, le gouvernement pourra recourir aux subtilités de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF, pour les intimes).



Il peut faire voter avant la fin de l'année la partie « recettes », puis l'article « d'équilibre », qui fixe le montant prévu du déficit. Et attendre l'hiver 2025 pour faire voter les dépenses, quitte

à prendre entre-temps des décrets pour assurer le fonctionnement de l'Etat. Cela s'est produit après la dissolution (déjà) d'octobre 1962, rappelle Jean-Pierre Camby, professeur de droit constitutionnel à Saint-Quentin-en-Yvelines. Et, si le gouvernement ne parvient même pas à faire voter la partie recettes, c'est l'ensemble du budget qui verra son examen reporté à l'an prochain.

Sans quoi, alertent certains juristes, le Président pourrait considérer que « le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu » et recourir au fameux article 16, qui lui donne les pleins pouvoirs... « Mosco », quant à lui, met en garde contre le risque d'un shutdown à l'américaine : « Les prestations ne seraient plus distribuées, les fonctionnaires plus payés. »

De quoi faire réfléchir nos honorables parlementaires ?

Confusion dans la bergerie

AURORE BERGÉ a bien cru son heure arrivée, fin août, quand son nom a commencé à circuler pour Matignon. Fausse joie : la ministre sortante à l'Egalité entre les femmes et les hommes, qui multipliait déjà les apparitions sur les plateaux de télé, a été victime de son homonymie avec l'ancien secrétaire général de la CFDT!

Laurent Berger s'est en effet entretenu le 28 août avec Macron, qui cherchait un nouveau Premier ministre. Sans surprise, il a refusé, mais son nom est de nouveau revenu la semaine suivante, quand Olivier Faure l'a suggéré au chef de l'Etat. Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Elysée, a donc rappelé Berger pour le sonder. Nouveau refus.

Si Kohler avait appelé Aurore Bergé, sans doute aurait-il reçu une réponse favorable...

rie, après février de rentrée, pourrai des camp

Les m se succè les cham tendre e par rapp les céréa pire réco ans, selo le présid agricole. maladies mal, elle les dern producti reculer d laitiers s tés, en ra provoque producti bovins. C la deuxi consomm un poulet té. Tout recule, q bœuf, l'a N'en jete ferme) es En vir champion la souve est passé des expo agricoles